

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
192^e année
22 septembre 2016
n° 31 / 7700^e
pages 1809 à 1856



CHRONIQUE / Terrorisme

Terreur et métamorphose (à propos de la loi du 3 juin 2016)

> *Olivier Décima*

1826

ÉDITORIAL

1809 Juste la colère?, *Nicolas Dissaux*

ACTUALITÉS

- 1812 Rupture des relations commerciales: compétence exclusive de la cour d'appel de Paris
- 1814 Juge-commissaire (technicien): action en responsabilité pour insuffisance d'actif
- 1815 Bail commercial (révision triennale): point de départ du délai de trois ans
- 1822 CDD (inaptitude): reprise du paiement du salaire après examen médical
- 1823 Disparité salariale: prise en compte du coût de la vie selon les régions

POINT DE VUE

- 1824 L'office du juge en droit de la consommation concerne également l'exécution des décisions de justice, *Ghislain Poissonnier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1836 **Panorama:** Droit pénal des affaires, *Corinne Mascala*
- 1844 **Notes:** À la rencontre du non-professionnel, *note sous Civ. 1^{re}, 15 juin 2016, Grégoire Loiseau*
- 1848 Compétence territoriale réduite de la loi pénale française en matière de diffamation, *note sous Crim. 12 juill. 2016, Emmanuel Dreyer*
- 1852 Avocats: des écoutes téléphoniques incidentes qui font grand bruit, *note sous CEDH 16 juin 2016, Evan Raschel*

ENTRETIEN

Dalloz

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE,
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Mame - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Septembre 2016

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



1812

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Rupture des relations commerciales: compétence exclusive de la cour d'appel de Paris, *Com.* 6 sept. 2016

Consommation

Surendettement (dette alimentaire): créance d'allocation de soutien familial, *Cass.*, avis, 5 sept. 2016

Ordinateur équipé d'un logiciel préinstallé: absence de pratique déloyale, *CJUE* 7 sept. 2016

Contrat d'affaires

Transport routier: conditions de la responsabilité de l'expéditeur, *Com.* 13 sept. 2016

Entreprise en difficulté

Juge-commissaire (technicien): action en responsabilité pour insuffisance d'actif, *Com.* 13 sept. 2016

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (révision triennale): point de départ du délai de trois ans, *Civ.* 3^e, 8 sept. 2016

Propriété intellectuelle

Œuvre protégée (lien hypertexte): appréciation de la notion de communication au public, *CJUE* 8 sept. 2016

Société et marché financier

Autorité des marchés financiers: conventionnalité de la procédure de sanction, *CEDH* 1^{er} sept. 2016

Évaluation des droits sociaux: constitutionnalité du régime d'avant 2014, *Cons. const.*, 16 sept. 2016

1817

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Servitude conventionnelle (extinction): acquisition de parcelles issues du fonds servant, *Civ.* 3^e, 8 sept. 2016

Droit réel de jouissance spéciale (création): validité d'une durée supérieure à trente ans, *Civ.* 3^e, 8 sept. 2016

Contrat-Responsabilité-Assurance

Fonds de garantie des victimes d'infractions: mode de recouvrement des indemnités, *Civ.* 2^e, 8 sept. 2016

1818

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (cession): retraite de l'exploitant et extension de l'assiette du bail, *Civ.* 3^e, 8 sept. 2016

Bail emphytéotique: qualification et sort d'une demande en révision de redevance, *Civ.* 3^e, 8 sept. 2016

ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

1809

Juste la colère ?

Copropriété

Assemblée générale (délibération): ordre du jour et portée d'un mandat, *Civ.* 3^e, 8 sept. 2016

Assemblée générale (délégation de vote): conditions et portée d'un mandat impératif, *Civ.* 3^e, 8 sept. 2016

1819

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Citoyenneté européenne (mineur): permis de séjour du parent condamné pénalement, *CJUE* 13 sept. 2016

Citoyenneté européenne (mineur): expulsion du parent condamné pénalement, *CJUE* 13 sept. 2016

1819

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Abandon de famille: prestation compensatoire ordonnée pour une période déterminée, *Crim.* 7 sept. 2016

Atteinte sexuelle sur mineur (qualification): office du juge en l'absence de contact corporel, *Crim.* 7 sept. 2016

Procédure pénale

Libération conditionnelle (étranger): conditions de forme et de fond de droit commun, *Crim.* 7 sept. 2016

Procédure d'instruction (défaut d'avocat): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const.*, 16 sept. 2016

1821

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Conseils départementaux (compétence): constitutionnalité du nouveau régime, *Cons. const.*, 16 sept. 2016

Fiscalité

Impôt sur le revenu (défaut de déclaration): constitutionnalité du régime de sanction, *Cons. const.*, 16 sept. 2016

1822

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

CDD (inaptitude): reprise du paiement du salaire après examen médical, *Soc.* 14 sept. 2016

Forfait annuel en jours: suivi et contrôle des heures supplémentaires, *Soc.* 8 sept. 2016

Disparité salariale: prise en compte du coût de la vie selon les régions, *Soc.* 14 sept. 2016

Sécurité sociale

Amiante (FIVA): demande d'indemnisation faite par un mineur, *Civ.* 2^e, 8 sept. 2016



POINT DE VUE

1824

L'office du juge en droit de la consommation concerne également l'exécution des décisions de justice par Ghislain Poissonnier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1826

Terreur et métamorphose
À propos de la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016
sur la lutte contre le terrorisme
par Olivier Décima

PANORAMA

1836

Droit pénal des affaires
mai 2015 - juin 2016
par Corinne Mascala

NOTES

1844

À la rencontre du non-professionnel,
note sous Civ. 1^{re}, 15 juin 2016
par Grégoire Loiseau

1848

Compétence territoriale réduite de la loi pénale française
en matière de diffamation, note sous Crim. 12 juill. 2016
par Emmanuel Dreyer

1852

Avocats : des écoutes téléphoniques incidentes qui font
grand bruit, note sous CEDH 16 juin 2016
par Evan Raschel



ENTRETIEN

1856

Yves Moreau et Chloé Dornbierer
Enjeux de la technologie de *blockchain*

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr